

MÉMO HANDICAP : COTATIONS ET ADAPTATIONS POSSIBLES

1 JE SOUHAITE CONNAÎTRE LES COTATIONS EXISTANTES

G : 30€

- dans le cadre d'une **consultation sans examen clinique (consultation blanche)** : pour permettre l'appropriation des lieux et du matériel qui sera utilisé
- si un soin a été intenté mais qu'il a échoué

MPH : 60€

Consultation des personnes en situation de handicap, cette consultation est réservée aux 2 contextes suivants :

- le **remplissage complet du premier certificat médical** de la MDPH
- le **passage entre l'ancien et le nouveau médecin traitant** du patient avec handicap sévère (hors ou en présence du patient).



*Lien vers la fiche
pratique OMNIPrat*

2 LE PATIENT EST EN ECHEC DE SOIN : COMMENT FAIRE ?



*Lien vers la carte des
dispositifs Handi*

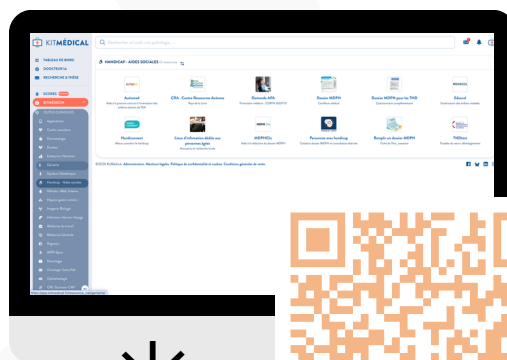
Dans chaque département, **un dispositif Handi** est joignable pour répondre à vos questions et proposer des adaptations au parcours d'une personne en situation de handicap

En cas d'échec, le suivi de la personne en situation de handicap peut être orienté au dispositif Handi de votre territoire.

3 JE SOUHAITE DE L'INFORMATION UTILES EN CONSULTATION

Au sein de **KitMédical.fr**,
j'accède :

- au **dossier MDPH** à remplir,
- au **cerfa APA**,
- au lien **viatrajectoire**,
- à des propositions de site **d'aide à la prise en charge des patients...**



Lien vers KitMédical.fr

Jules.Creach@chu-angers.fr

Jules Creach - Chef de projet Délégation régionale Handicap et Santé

contact@omniprat.fr

Comité OMNIPrat - Cotation